
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU : PARTIE INTÉGRANTE DE LA
CIRCONSCRIPTION DE SAINT-JEAN**



Saint-Blaise-sur-Richelieu, par l'artiste Louise Léveillé

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

PAR DAVE TURCOTTE, DÉPUTÉ DE SAINT-JEAN

Membres de la commission de l'Assemblée nationale,
Monsieur le président de la commission de la représentation électorale,
Distingués collègues et concitoyens,

Je m'adresse aujourd'hui à vous comme député de Saint-Jean à l'Assemblée nationale du Québec, mais d'abord et avant tout comme représentant des citoyennes et citoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu, une partie importante de ma circonscription. Récemment, la commission de la représentation électorale (CRÉ) soumettait son projet de procéder à une nouvelle modification de la carte électorale. Nécessairement, la répartition démographique ayant changée depuis la dernière modification en 2001, force est de constater aujourd'hui qu'encore une fois, Saint-Jean se trouve face à un redécoupage mathématique de sa carte. Le plaidoyer que j'entends faire aujourd'hui à cette commission tend à faire part de mon opinion en tant qu'élu sur le redécoupage proposé par la CRÉ. Ainsi, je prends aujourd'hui la parole afin de demander à la commission d'entendre le cri du cœur des citoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu et de maintenir intégralement les frontières actuelles de la circonscription de Saint-Jean.

La population de Saint-Jean a cru à une vitesse impressionnante ces dernières années. Les données fournies par le directeur général des élections (DGE) montrent sans équivoque la problématique liée à la croissance rapide des populations des banlieues de Montréal. Actuellement, le projet de modification proposé par la CRÉ propose le retrait de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu comprenant 1 520 électeurs pour réduire l'écart de 22,7% qui sépare Saint-Jean de la moyenne provinciale. Cependant, force est de constater que le redécoupage proposé ne permettrait toujours pas à la circonscription de Saint-Jean de retrouver le giron de la moyenne québécoise. Malgré le retrait de Saint-Blaise-sur-Richelieu, on compterait toujours un surplus de 19,3% d'électeurs dans Saint-Jean. Le fait de réduire notre circonscription ne permettrait absolument pas de régler le problème du surplus d'électeurs.

UNE MUNICIPALITÉ ANCRÉE DANS SON MILIEU

Des liens historiques, sociaux et humains unissent Saint-Blaise-sur-Richelieu et la région de Saint-Jean-sur-Richelieu. Fondée le 20 juin 1892, la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu se situe au sud de la Montérégie et de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, au cœur de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Richelieu. Ses habitants, répondant au gentilé de Blaisois et Blaisois, sont depuis 118 ans étroitement liés au développement de notre communauté régionale. Par sa population estimée à 19 990 fiers et fidèles citoyens, il est important de rappeler que plusieurs institutions sont partagées avec le milieu socio-économique johannais.

Membres de la paroisse Saint-Jean-L'Évangéliste, les habitants de Saint-Blaise-sur-Richelieu partagent également plusieurs liens institutionnels avec la communauté de Saint-Jean. En plus de confier leurs enfants à la Commission scolaire des Hautes-Rivières et leurs jeunes adultes au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, les Blaisois utilisent les services du Centre de santé et services sociaux Haut-Richelieu-Rouville, des institutions qui trouvent toutes leur siège social dans la circonscription de Saint-Jean. Plusieurs guichets de services du gouvernement du Québec, tels que le ministère de la Sécurité publique, la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), le ministère du Revenu, la Société des alcools du Québec (SAQ), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le ministère de la Faune et des Parcs sont également utilisés par les habitants de Saint-Blaise-sur-Richelieu. Le député fédéral de Saint-Jean compte également la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu dans sa délimitation électorale. Plus encore, un récent redécoupage du bassin de fréquentation scolaire a mené notre commission scolaire à envoyer des enfants de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'école de Saint-Blaise-sur-Richelieu. Voisin immédiat de Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Blaise-sur-Richelieu compte également plusieurs ententes administratives de déneigement et d'entretien de voiries qui lient les deux municipalités, bien au-delà des relations sociales et humaines.

Les Blaisois vivent avec les Johannais et s'identifient à leur circonscription qu'ils aiment depuis toutes ces années. Saint-Blaise-sur-Richelieu est beaucoup plus en mesure de véhiculer ses

intérêts et ses projets dans ses limites électorales actuelles. Sans l'ombre d'un doute, des liens intenses, étroits et privilégiés existent et subsistent entre Saint-Jean-sur-Richelieu et les citoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu, qui vous demandent de conserver leur circonscription électorale et du même fait, leur député.

IMPACTS DU RETRAIT DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Inutile de le mentionner : la proximité des citoyens auprès de leur député est la base même de notre système démocratique. Au fil de l'histoire, des municipalités liées à Saint-Jean ont aussi été contraintes de quitter leur circonscription : Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Napierville, Saint-Valentin, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville et Lacolle. Encore aujourd'hui, plusieurs citoyens de ces municipalités, faisant autrefois partie de Saint-Jean, continuent toujours et encore à requérir les services de mon bureau, pour des raisons de proximités physique, humaine et sociale. Saint-Blaise-sur-Richelieu détient actuellement la chance de faire partie d'une circonscription géographiquement petite (243 km²) en compagnie d'une seule autre ville (Saint-Jean-sur-Richelieu). Considérant cet aspect, il s'agit d'une belle opportunité pour Saint-Blaise-sur-Richelieu de bénéficier d'une proximité de services de la part de leur député. Les membres du conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu ont d'ailleurs adopté une seconde fois en avril dernier une résolution unanime demandant à la présente commission d'entendre sa voix et de demeurer dans leur circonscription : Saint-Jean. Je vous joins avec plaisir cette résolution.

Quels impacts pourront être mesurés auprès des Blaisois suite à leur retrait de la circonscription de Saint-Jean? Fondamentalement, après avoir considéré l'ensemble des institutions et des liens entre les deux villes, quel intérêt aurait un habitant de Saint-Blaise-sur-Richelieu à intégrer la circonscription de Huntingdon? En tout respect pour ma circonscription voisine et son député, Huntingdon compte présentement 30 municipalités réparties sur une superficie 2 339 km². Le fait de retirer les habitants de Saint-Blaise-sur-Richelieu de leur circonscription mènera inextricablement à un éloignement de ces citoyens par rapport à leur député. Un simple calcul géographique démontre sans l'ombre d'un doute que les Blaisois,

actuellement à 15 minutes en voiture du bureau de leur député, devraient parcourir plus de 45 minutes pour avoir accès aux mêmes services. Comme il a été démontré précédemment, les citoyens et le conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu ont actuellement la chance d'être considérés sur le même pied d'égalité.

Pour preuve, depuis mon élection le 8 décembre 2008, j'ai eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec les membres du conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu. Par exemple, nous avons organisé une distribution d'arbres, participé à l'octroi de montants pour divers travaux routiers, et concrétisé le projet du nouveau chalet des loisirs avec l'investissement de près d'un million de dollars des gouvernements. Ici même, à l'Assemblée nationale, nous avons adopté le projet de loi 28, portant sur la délimitation de la propriété de l'État le long de la rivière Richelieu, qui touche largement les citoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

L'AVENIR DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-JEAN

Dans l'éventualité où Saint-Blaise-sur-Richelieu serait appelée à quitter la circonscription de Saint-Jean à la suite du découpage actuel, à quoi devons-nous nous attendre dans le futur? Mon intervention d'aujourd'hui vise à transmettre mes inquiétudes auprès de la CRÉ à la fois dans une perspective de court et long terme. Alors qu'à chaque redécoupage de la carte électorale, la circonscription de Saint-Jean se trouve à perdre une partie importante de son territoire, a-t-on considéré qu'il n'y aura plus aucune marge de manœuvre lors du prochain redécoupage? Dans une circonscription où le territoire sera délimité seulement par une unique partie de sa ville, devra-t-on accepter que l'intégrité territoriale de la partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, située à l'ouest de la rivière Richelieu, soit remise en question? À l'heure actuelle, bon nombre de citoyens de la région deviennent confus quand vient le temps de contacter leur député fédéral ou provincial. Des habitants de Saint-Jean-sur-Richelieu (une ville divisée en 2 circonscriptions) se trompent fréquemment entre les comtés d'Iberville et de Saint-Jean. Par exemple, un habitant d'Iberville est l'électeur du député de Saint-Jean au fédéral, mais également citoyen de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Imaginez un peu s'il fallait que notre ville principale soit divisée en 3 circonscriptions!

Somme toute, il demeure impossible de croire que le problème de surpopulation sera réglé par la division de notre circonscription. Les solutions soumises par le projet déposé ne répondent pas aux besoins des citoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu, qui veulent conserver leurs liens d'appartenance avec la ville-centre. Le fait de retirer Saint-Blaise-sur-Richelieu de Saint-Jean ne fera que repousser notre questionnement sur le niveau de représentation électorale. Il apparaît dommage que pour ce nouveau redécoupage électoral, encore une fois, un exercice mathématique soit privilégié au sentiment d'appartenance régional.

L'année 2009 fut l'occasion pour les citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Saint-Blaise-sur-Richelieu de célébrer le 155^e anniversaire de la création de leur circonscription. Cette année, en 2010, les citoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu se remémoreront le 100^e anniversaire de l'élection de Marcellin Robert, blaisois d'origine, à titre de député de Saint-Jean. C'est dans cet esprit que je dépose ce mémoire, en mon nom personnel et au nom de mes concitoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu, afin de demander à la présente commission de maintenir la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu dans les limites actuelles de la circonscription de Saint-Jean.

ACTUALITÉ

RÉGIONAL

Saint-Blaise encore exclue du comté de Saint-Jean

Le projet de loi 78 modifiant la Loi électorale comporte un volet concernant les règles de financement des partis politiques, mais aussi une partie ayant trait à la représentation électorale.

Un projet de reconfiguration de la carte électorale est sur la table. Parmi les changements projetés, il y a le retrait du territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu de la circonscription de Saint-Jean pour en réduire le nombre d'électeurs.

Le conseil municipal de Saint-Blaise a déjà signifié son opposition. Les élus sont contre l'intégration de la municipalité au grand comté de Huntingdon comme l'a proposé la Commission de la représentation électorale dans son rapport préliminaire.

Le 9 mars dernier, l'organisme déposait un mémoire à la Commission sur des institutions de l'Assemblée nationale dans lequel il maintient sa proposition de retirer Saint-Blaise du comté de Saint-Jean.

Le député Dave Turcotte a demandé au conseil municipal d'adopter une nouvelle résolution. Tant qu'à redessiner le comté de Saint-Jean, ce n'est pas le retrait de Saint-Blaise qui fait une grande différence, estime M. Turcotte, favorable au maintien de cette portion du territoire dans la circonscription.

Le soir de l'élection de 2008, le député péquiste avait perdu Saint-Blaise, mais au décompte du lendemain, il a gagné par quatre voix de majorité. ☞

Carte électorale: Saint-Jean appuie Saint-Blaise-sur-Richelieu

GILLES BÉRUBÉ

gilles.berube@canadafrancais.com

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu veut garder Saint-Blaise dans son comté.

La Commission de la représentation électorale du Québec travaille présentement à la refonte de la carte électorale en vue des prochaines élections générales. Le projet qu'elle propose prévoit la scission du comté de Saint-Jean, qui ne couvrirait plus qu'une partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. La municipalité voisine de Saint-Blaise-sur-Richelieu doit se retrouver dans la circonscription électorale de Huntingdon, tout comme le sont maintenant Saint-Paul-de-l'île-

aux-Noix, Saint-Valentin et Lacolle.

La municipalité de Saint-Blaise a entrepris les démarches auprès du DGE pour demeurer dans le comté de Saint-Jean. Le conseil municipal de Saint-Jean lui donne son appui en reprenant les arguments soulevés par Saint-Blaise. Les deux municipalités ont des affinités et elles partagent des enjeux. La résolution fait également valoir la position de Saint-Blaise en bordure de la rivière. À ce propos, les deux municipalités travaillent de concert dans plusieurs dossiers, notamment celui de la plaine inondable et celui de la ligne hydrique du Richelieu.

Selon la loi électorale, le nombre d'électeurs d'une circonscription

ne devrait pas s'écarter de plus de 25% de la moyenne. Actuellement, le nombre moyen d'électeurs par comté au Québec est de 45 207. Aux dernières élections générales, en mars 2007, le comté de Saint-Jean comptait 55 041 électeurs, soit un

écart de 22,19% par rapport à la moyenne. En novembre dernier, il était passé à 55 468 électeurs, 22,7% au dessus de la moyenne provinciale. Il ne manque plus que 1041 électeurs pour qu'il dépasse la norme de 25%.



Le 14 avril 2010

Extrait de procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 7 avril 2010 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Jacques Desmarais.

Madame la conseillère	Christine Madison
Messieurs les conseillers:	Ronald Girardin
	Sylvain Raymond
	Éric Lachance
	Jules Bergeron
	Alain Gaucher

formant le Conseil au complet sous la présidence du maire.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Francine Milot, est également présente.

Demande au Directeur général des élections concernant le découpage électoral.

46-04-10

CONSIDÉRANT QUE le rapport du Directeur général des élections poursuit le projet de retirer la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu du comté de Saint-Jean pour le rattacher au comté de Huntingdon est très décevant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu s'identifie plus à Saint-Jean-sur-Richelieu qu'à Huntingdon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu partage avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu les particularités de la rivière Richelieu, étant des voisins immédiats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu partagent des ententes de déneigement et d'entretien de voirie ayant plusieurs chemins en commun;

CONSIDÉRANT QUE l'étude faite par la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant les bassins de population d'enfants pour la prochaine année obligera des élèves de Saint-Jean-sur-Richelieu à fréquenter l'école de Saint-Blaise-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu ont des affinités similaires et développent une vitalité régionale puisqu'elles font partie toutes deux de la MRC du Haut-Richelieu et par le fait même partagent des infrastructures régionales tel que Internet haute vitesse, Route verte, etc...

CONSIDÉRANT QUE le bureau du député du comté de Huntingdon est à plus de 42 kilomètres, soit environ 1 :30 heures aller-retour de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens qui veulent rencontrer le député de Huntingdon doivent parcourir une heure de plus en automobile;

CONSIDÉRANT QUE le député du comté de Saint-Jean est plus sensibilisé aux préoccupations de notre municipalité étant plus près de nous que le député de Huntingdon ;

CONSIDÉRANT QUE le comté de Huntingdon compte à lui seul déjà 29 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nos demandes risquent de se noyer dans le flot des demandes des 29 autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de comté est inéquitable pour les citoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections a écouté et accepté les demandes de différentes municipalités pour ne pas changer de comté, tel Saint-Mathias et Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ce transfert de comté serait fait en prévision de la prochaine carte électorale;

CONSIDÉRANT QUE le prochain découpage de la carte électorale devra être fait dans deux ou trois ans;

CONSIDÉRANT QU' entre-temps le Gouvernement entend modifier la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis, par le projet de loi 78, qui considérera d'autres facteurs que le nombre d'électeurs pour établir un comté;

À CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Lachance, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers (ère)

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu désapprouve le rapport du Directeur général des élections quant au transfert de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu dans le comté de Huntingdon.

- QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu demande à demeurer dans le comté de Saint-Jean.
- QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu demande au moins le statu quo en attendant la prochaine carte électorale.
- QUE** la présente soit transmise au Directeur général des élections ainsi qu'au député du comté de Saint-Jean, Monsieur Dave Turcotte.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Signé Jacques Desmarais, maire
Signé Francine Milot, secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière et
Directrice générale,

Francine Milot

Francine Milot

Conseil municipal

Séance générale du 5 mai 2008

Extrait du procès-verbal de la séance générale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 5^e jour de mai 2008, à 19h30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Christiane Marcoux et Michelle Power, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Michel Gauthier, Jean Lamoureux, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur le conseiller Germain Poissant, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.

Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

- - - -

No 2008-05-0240

Appui à la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu en vue de demeurer dans la circonscription électorale du comté de Saint-Jean

CONSIDÉRANT le projet de division des circonscriptions électorales provinciales tel que proposé par la Commission de la représentation électorale du Québec ;

CONSIDÉRANT que ce projet propose le transfert du territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu dans la circonscription électorale de Huntingdon ;

CONSIDÉRANT les affinités de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et les enjeux similaires des deux municipalités ;

CONSIDÉRANT la position géographique de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu et son positionnement en bordure de la rivière Richelieu ;

CONSIDÉRANT les dossiers de la ligne hydrique et de la plaine inondable travaillés de concert entre les deux municipalités ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Michelle Power

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie les démarches entreprises par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu afin que le territoire de celle-ci soit maintenu à l'intérieur de la circonscription électorale provinciale de Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Dolbec
Maire

François Lapointe
Greffier